

Plan Local d'Urbanisme
de Cuiseaux

Document graphique
Plan de zonage général

Echelle : 1/3 500 ème
Date : 16 / 07 / 2019

Arrêt :	Enquête publique :	Approbation :
<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>	<i>Vu pour être annexé à la décision n° ... du ...</i>



- Cadastre**
- Parcelles
 - Bâti
- Prescription ponctuelle**
- Arbre isolé au titre de l'article L-151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Croix au titre de l'article L-151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Puits au titre de l'article L-151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Élément archéologique au titre de l'article L-151-19 du Code de l'Urbanisme
- Prescription linéaire**
- Haie au titre de l'article L-151-23 du Code de l'Urbanisme
- Prescription surfacique**

- Secteurs de bruit liés aux classements "voies bruyantes" de la RD 1083 et A39
- Emplacement réservé
- Zone de dangers très graves correspondant aux effets létaux significatifs
- Zone de dangers significatifs pour la vie humaine correspondant aux effets irréversibles
- Zone de dangers graves correspondant aux premiers effets létaux
- Bosquet au titre de l'article L-151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau au titre de l'article L-151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine intéressant au titre de l'article L-151-19 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine remarquable au titre de l'article L-151-19 du Code de l'Urbanisme
- Pré / verger au titre de l'article L-151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé

- Zonage**
- Zone UA - Secteurs urbanisés les plus anciens
 - Zone UC - Zone urbaine en périphérie du centre ancien de type dense
 - Zone Ucp - Zone UC couverte par l'AVAP
 - Zone UH - Secteur réservé au développement des hameaux
 - Zone UL - Secteur réservé aux équipements et loisirs
 - Zone UY - Zone d'activités à vocation industrielle, artisanale et commerciale
 - Secteur UYa - Zone de "La Charbonnière / Sous Moux" soumise au L111-1-4
 - Zone UYb - Zone tampon entre la zone d'activités et une zone d'habitat
 - Zone 1AU - Zone de développement à vocation d'habitat à court terme reprenant les règles de la zone UC

- Zone 1AUY - Zone de développement à court terme à vocation d'activités
- Zone 2AU - Zone de développement à vocation d'habitat à long terme
- Zone 2AUL - Zone de développement à long terme à vocation d'équipement
- Zone A - Zone agricole
- Zone Ah - Secteur dans lequel sont admis les aménagements, l'extension mesurée des constructions existantes et la construction d'annexe
- Zone Ap - Zone A couverte par le Site Remarquable Patrimonial (SPR)
- Zone N - Zone naturelle
- Zone Nh - Secteur dans lequel sont admis les aménagements, l'extension mesurée des constructions existantes et la construction d'annexe
- Zone Nc - Secteur destiné à la carrière
- Zone Np - Zone N couverte par le Site Remarquable Patrimonial (SPR)

